

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

8 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le jeudi huit octobre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du deux octobre deux mil vingt-six, sous la présidence de Sébastien ARROUËT, Maire.

Etaient présents :

Mme Elodie RAGUIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Sandrine FOUILLÉ, M. Damien LE ROUX, Mme Gaëtane THOMAS-TINOT, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Éliseo BASTARD, Mme Moïra ASSES, M. Florent THOMAS, Mme Stéphanie LE GOFF, M. Bernard GIUMELLI, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Laure PALISSE, M. Arnaud CHAGNEAU, Mme Estelle DE PLINVAL, M. François OILLIC, Mme Stéphanie LEFEBVRE, M. Bertrand DESSIRIER, Mme Aurélie LACROIX, Mme Mathilde LALART, M. Alban VARUTTI, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, Mme Armelle CHABIRAND, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISEL, Mme Valérie DREYFUS, M. Christophe ANGOMARD

Absent ayant donné pouvoir :

Mme Emmanuelle BÉTY	donne procuration à	M. Damien LE ROUX,
M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN
Mme Charline TANGUY	donne procuration à	M. Bernard GIUMELLI
M. Armel PÉDRON	donne procuration à	M. Éliseo BASTARD

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Bertrand DESSIRIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

19. Fonds de concours métropolitain tourisme de proximité 2026

Madame Élodie RAGUIN rapporte :

Le tourisme de proximité est un des volets d'une stratégie de tourisme dite « d'agrément » (déplacement du visiteur à des fins de loisirs), à distinguer du tourisme d'affaires. Ce tourisme tend à valoriser les richesses culturelles, naturelles et patrimoniales locales et invite à voyager dans un périmètre plus proche de chez soi.

Si l'attractivité première se fait en majorité à Nantes, Ville centre de la Métropole, la valorisation d'un site par commune permet d'inciter les voyageurs à découvrir le territoire métropolitain de façon plus large, et permet de mieux partager les flux touristiques.

La Ville a choisi de retenir le site du Parc du château de la Gobinière qui correspond en tous points au cahier des charges métropolitain : il s'agit d'un site de proximité, à la croisée de différents quartiers orvaltais (dont le QPV Plaisance), en grande proximité avec Nantes, accessible en transport en commun. Ouvert tous les jours de l'année, il garantit à ses visiteurs la découverte d'un site patrimonial datant du 19ème siècle, un espace de plein air remarquable et une offre culturelle (programmation d'expositions d'art visuel, événements culturels, guinguette estivale) de qualité.

Le montant de ce fonds de concours est calculé sur la base de 40 % des dépenses de fonctionnement éligibles effectivement réalisées, dans la limite de 20 000 € par an.

Les données financières relatives à l'année 2025 ont été transmises au service gestionnaire de Nantes Métropole le 15 mai 2026.

Après instruction par les services métropolitains et sous réserve de l'approbation du Conseil métropolitain du 2 octobre 2026, le montant du fonds de concours tourisme de proximité attribué à la Ville d'Orvault est estimé à 20 000 € pour l'année 2026.

Il est ainsi proposé de solliciter auprès de Nantes Métropole l'attribution d'un fonds de concours de 20 000 € au titre du dispositif « Tourisme de proximité » pour l'année 2026.

DECISION

CONSIDERANT que le Conseil municipal sollicite le versement de ce fonds de concours.

Sur proposition de la commission Enfance, jeunesse, culture et sport et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE SOLLICITER** le versement du fonds de concours pour l'année 2026 d'un montant de 20 000 €, voté en Conseil métropolitain le 2 octobre 2026 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention pour le versement du fonds de concours par Nantes Métropole à la Ville, ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DECISDE D'INSCRIRE** les recettes au budget de la Ville, sous l'imputation ADMIDCSE 348.757351.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 9 octobre 2026

Pour le Maire
Le Directeur général des services

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Laurent DELBECQUE

Le secrétaire de séance

A blue ink signature featuring a large, stylized 'B' followed by a long, sweeping horizontal stroke.

Bertrand DESSIRIER

Rendu exécutoire
Par télétransmission en Préfecture le : **13 OCT. 2026**
Et par publication le : **13 OCT. 2026**

13 OCT 1950

13 OCT 1950